

# CIRCULAIRE DE RENTREE SAISON 2010-2011

Cette circulaire a pour objet de préciser certains points du règlement du championnat par équipes pour la Nationale 4 et le championnat de Ligue 1. Pour les championnats départementaux, ils sont placés sous la responsabilité des Comités Départementaux.

En aucun cas, ce qui suit ne vient se substituer au règlement du championnat de France des clubs de la FFE, celui-ci étant la référence. D'une part, il y a les **règles générales pour les compétitions** (4 pages) et les **règles du championnat de France des clubs** (8 pages). Ces documents sont disponibles sur le site de la FFE et nous vous recommandons fortement de les lire attentivement afin d'éviter bien des soucis ou questions au cours de la saison. Chaque capitaine d'équipe doit connaître les règlements en vigueur au même titre qu'un arbitre.

**Horaires des matchs** : le **dimanche c'est 14h15**, le **samedi c'est 15h00**.

**Arbitres** : Tous les clubs de N4 doivent au minimum avoir un **arbitre fédéral, stagiaire ou candidat**. Si toutefois un club n'a pas encore d'arbitre, il a jusqu'au 30 avril de la saison en cours pour régulariser. D'autre part, lors des regroupements (9<sup>o</sup> ronde pour N4 et 7<sup>o</sup> ronde pour Ligue 1), l'arbitre n'est pas autorisé à jouer. A noter également qu'un arbitre ne peut pas être à la fois arbitre et capitaine d'équipe.

**Composition des équipes** : Les capitaines doivent remettre leur composition d'équipe, à l'arbitre, dans l'ordre des échiquiers et sur papier **15 minutes avant le début de la rencontre** (règles 3.6 et 3.7). Cette liste ne peut plus être modifiée et ne doit pas comporter de trou. **Obligation d'aligner au moins 4 joueurs (3 en Ligue 1)** ayant participé au moins une fois pour le compte de cette équipe depuis le début de saison (sauf ronde 1). En cas d'infraction, forfait administratif sur le 1<sup>er</sup> échiquier concerné et tous ceux qui le suivent (règle 3.7f). En nationale 4, **on ne peut aligner que 3 joueurs mutés (2 joueurs mutés en Ligue 1)**.

**Numérotation des équipes** : Pour les clubs ayant plusieurs équipes en championnat, la numérotation des équipes est effectuée par ordre de force décroissant (règle 3.7.b).

**Cadence des parties** : Pour la **nationale 4 et Ligue 1**, la **cadence Fischer** est obligatoire (**1h30 + 30 min + 30 sec./coup**).

**Communication des résultats** : Le soir même d'une compétition, l'organisateur doit communiquer, par téléphone (**21h au plus tard**) ou mail, le résultat du match au Directeur de son groupe. Il transmet ensuite sous 24h les résultats individuels (courrier ou mail). Si non respect de cette communication dans les temps, le Directeur du groupe inflige un avertissement à l'équipe la première fois, puis, la seconde fois il y a une amende de 25 € et 50 € à partir de la troisième fois.

**Amendes pour forfait** : En Nationale 4, le forfait d'une équipe entraîne une pénalité de 75 € à verser à la Ligue. Si une équipe fait deux forfaits (en dehors d'un W.E.), elle sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure la saison suivante et ne pourra pas être remplacée par une autre équipe du même club. En championnat de Ligue 1, même réglementation, seule la pénalité est de 50 €. L'amende est doublée si le forfait a lieu à la dernière ronde.

**Les montées et descentes** : Le premier de chaque groupe de N4 montent en division supérieure et le premier de Ligue 1. En ce qui concerne les descentes, le dernier de chaque groupe descend automatiquement en division inférieure et ne peut pas être repêché pour la saison suivante. D'autres équipes peuvent descendre en division inférieure, cela dépend du nombre d'équipes qui descendent de N3 et du nombre d'équipes qui montent des Départementales. Des repêchages en N3 pouvant se faire jusqu'au 21 juillet, mais il peut encore y avoir des modifications jusqu'en début septembre, les listes communiquées avant cette date sont susceptibles de modification. Seules les listes communiquées vers la mi septembre sont définitives. Au niveau départemental, si un département a entre 4 et 8 équipes, il y aura 1 équipe de qualifiée, entre 9 et 16 = 2 qualifiées et si supérieures à 16 et + = 3 qualifiées.

**Correspondants des équipes** : Il est impératif que chaque club désigne un (ou plusieurs si plusieurs équipes) correspondant avec une adresse mail. En effet, toutes les correspondances entre les équipes et les Directeurs de groupes se font désormais par mail (rapidité et économie financière).

### Les principales modifications 2009 - 2010 :

- Les **capitaines** d'équipe doivent remettre **15 minutes avant l'heure prévue** pour le début de la rencontre à l'arbitre ou au responsable du match la **composition de l'équipe sur un document officiel** (feuille de match).
- **Un joueur ne doit pas avoir joué plus de n-1 parties** dans le championnat. En cas d'infraction, **forfait administratif** sur l'échiquier concerné avec la **marque de -1**.

### Les principales modifications 2010 - 2011 :

- Les **cadences** pour N4 et Ligue 1 sont de **1h30 + 30 mn + 30s./coup**.
- Composition des équipes, **obligation d'aligner au moins 4 joueurs (3 en Ligue 1)** ayant participé au moins une fois pour le compte de cette équipe depuis le début de saison (sauf ronde 1). En cas d'infraction, forfait administratif sur le 1<sup>er</sup> échiquier concerné et tous ceux qui le suivent (règle 3.7f). En nationale 4, **on ne peut aligner que 3 joueurs mutés (2 joueurs mutés en Ligue 1)**.
- Amendes pour **forfait d'équipe** en N4 et Ligue 1 : **75€ pour N4** (150€ à la dernière ronde). **50€ pour Ligue 1** (100€ à la dernière ronde).
- Amendes pour forfait individuel en N4 et Ligue 1 : **20€** à partir du 4<sup>o</sup> **forfait individuel annoncé** à l'équipe adverse et au Directeur de groupe, 24h auparavant. **40€** à partir du 4<sup>o</sup> **forfait individuel non annoncé** à l'équipe adverse et au Directeur de groupe, 24h auparavant.
- Pour les **réclamations**, le capitaine d'équipe plaignante est fondé rédiger une réclamation **consignée au dos du PV et visée** par les deux capitaines et l'arbitre (article 7 des règles générales).
- Pour les **montées** : le **1<sup>er</sup> de chaque groupe** monte en division supérieure.

Joël DEMUMIEUX  
Président de la Commission Technique  
Ligue Languedoc-Roussillon